

puisque cela équivaudrait à une ingérence dans l'administration des programmes provinciaux.

Nous voulons une reconnaissance des normes nationales qui ne s'arrête pas à la déclaration générale que nous avons actuellement. D'une façon générale, nous disons depuis un certain temps que le gouvernement fédéral devrait, indépendamment d'une définition stricte des domaines de compétence et compte tenu des grands changements sociaux auxquels nous assistons sur le plan de la structure des familles, montrer la voie à suivre et prendre l'initiative dans ce domaine. Le gouvernement fédéral doit insister sur le caractère indispensable d'un système national de garde d'enfants. Un niveau élémentaire de garde d'enfants devrait être garanti à tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:22)

Je suppose qu'il y aura un cadre général un peu comme la Loi canadienne sur la santé. Je pense que parler de «normes» porte à confusion. Pour moi, une norme représente quelque chose d'assez précis, mais si on parle de critères--ce qui est plus juste--je suppose que le gouvernement fédéral a établi certains critères qui serviront de modèles pour les normes provinciales.

...

... je crois que la Constitution permet au gouvernement fédéral de fixer des normes, par exemple, en ce qui concerne le rapport enfant-éducateur, la formation et autres choses du genre. (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:62)

Comme il est difficile d'appliquer les normes déjà en place et d'assurer une surveillance sur ce plan, les témoins pensent que le gouvernement fédéral devrait indiquer la voie à suivre dans ce domaine également.

Les experts-conseils sont en nombre insuffisant (4 pour toute la province du Nouveau-Brunswick, dont certains dans des postes occasionnels) pour contrôler l'application de la réglementation. Une visite et une vérification-surprise par an ne suffisent pas à assurer le respect des normes minimales. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1A:5)

D'après les témoins, un programme national devrait permettre de régler les questions relatives à la formation des éducateurs en garderie et des gardiennes ou gardiens en général. Notre témoin du Manitoba qui a dirigé plusieurs garderies, a fait des commentaires sur les compétences généralement acquises par les éducateurs après un programme de deux années: